|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **AVENANT AU MANDAT DE VENTE** | **N° 6 784** **DU 24/05/2023** |

Adresse du bien à vendre : carcavy 46090 SAINT-PIERRE-LAFEUILLE

Descriptif : A 10 mn au nord de Cahors, ouverte et très lumineuse, cette confortable et agréable maison contemporaine d'une superficie habitable de 120 m2, édifiée en 2022, bénéficie de prestations de qualité et d'un confort thermique performant (DPE A). Vaste pièce à vivre de 55m² avec une cuisine américaine ouverte sur la terrasse et la piscine, 1 chambre en suite avec salle de douche, deux chambres, salle de bains et wc indépendants. Terrain clos avec piscine au calme et proche d'un village avec commerces.

Les informations sur les risques auquel ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques www.georisques.gouv.fr

|  |  |
| --- | --- |
| **Mandant** | **Mandataire** |
| **Société Chassaing SAS FB METALIMMO INVEST MR CHASSAING Benoit**839 rte des iles 46230 MONTDOUMERC | **Immobilier Quercy Transactions** au capital de 7.780€ RC 4332059293, place Jean-Jacques Chapou (place de la Cathédrale) - 46000 CAHORSCarte professionnelle n° CPI 4601 2016 000 006 153avec substitution au profit de toute agence du Groupement Immobilier Lot Dordogne Corrèze |

Les parties ont signé le mandat de vente, inscrit au registre des mandats, dont la date et le numéro sont rappelés ci-dessus, ainsi que l'adresse du bien à vendre. Aux termes de ce mandat, chaque partie s'est engagée à informer l'autre partie de tout élément pouvant modifier les conditions de vente, notamment en matière de prix. En conséquence, les parties conviennent de modifier le prix des biens à vendre, et le cas échéant, certains éléments secondaires du mandat, à l'exclusion de toutes modifications des caractéristiques essentielles du mandat (sa durée, ... ).

Nouveau prix de vente :

Le nouveau prix demandé - hors rémunération du mandataire - est de **319 000 € (TROIS CENT DIX-NEUF MILLE EUROS)**, payable au plus tard le jour de la signature de l'acte définitif.

Rémunération du mandataire à charge acquéreur :

En cas de réalisation de l'opération avec un acheteur présenté par le mandataire ou un mandataire substitué, le mandataire aura droit à une rémunération fixée à 17 000 € (DIX-SEPT MILLE EUROS) TVA comprise, **à la charge de l'acquéreur**.

Ces modifications entrent en vigueur à la date de signature du présent avenant qui devra être annexé au mandat d'origine.

Fait, à Cahors le 3 juillet 2023 en double exemplaire dont l'un est remis au mandant qui le reconnaît.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le mandant**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé bon pour avenant au mandat d'origine" | **Le mandataire**signature précédée de la mention manuscrite"lu et approuvé avenant au mandat d'origine accepté" |
|  |  |